

Le 1^{er} janvier 1973, le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration annonçait un règlement destiné à contrôler l'emploi et les séjours de longue durée des non-immigrants et, depuis le 5 novembre 1972, les personnes qui désirent résider au Canada en permanence doivent s'adresser à un bureau d'immigration à l'extérieur du Canada.

Les non-immigrants désirant rester plus de 30 jours au Canada doivent s'inscrire auprès d'un bureau d'immigration, et toute violation du règlement constitue une infraction à la Loi sur l'immigration.

Le 15 août 1973, une mesure législative a été adoptée en vue de permettre à toute personne au Canada n'ayant pas le statut d'immigrant reçu de régulariser sa situation vis-à-vis de l'immigration, de réduire l'amoncellement des causes portées devant la Commission d'appel de l'immigration et de modifier la procédure d'appel pour l'avenir. A la date limite, soit le 15 octobre 1973, 49,900 personnes s'étaient inscrites.

En février 1974, le Règlement sur l'immigration a été modifié de façon à relier plus étroitement l'entrée d'immigrants aux besoins de l'économie canadienne. Les immigrants devaient désormais posséder des aptitudes pour lesquelles il existait une demande au Canada, ou avoir reçu une offre d'emploi garantie d'un employeur canadien. Les personnes à charge parrainées n'étaient pas visées. Le nouveau règlement facilitait également l'entrée au Canada d'enfants adoptifs, de demi-frères et de demi-sœurs. En octobre 1974, d'autres modifications ont été adoptées qui visaient l'acceptation des candidats pouvant prouver qu'on leur réservait un emploi pour lequel on ne pouvait pas trouver de résident canadien, ou envisageant de s'établir dans des régions où il existait une pénurie permanente de travailleurs ayant leurs qualifications.

Le Canada est un pays traditionnellement ouvert aux réfugiés, attitude qui s'est traduite ces dernières années par des programmes d'urgence dont le dernier en date est le programme d'aide aux réfugiés vietnamiens de 1975. Le 31 août 1976, plus de 6,000 réfugiés provenant de l'Asie du Sud-Est avaient été accueillis au Canada. Les programmes d'aide aux réfugiés chiliens est un autre programme important, grâce auquel 5,000 réfugiés chiliens ont été admis au Canada; une attention toute particulière avait été portée aux Chiliens passés en Argentine.

En septembre 1973, le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration a annoncé l'intention du gouvernement de créer une nouvelle base à long terme pour la politique canadienne en matière d'immigration et de démographie. On visait par là à mettre au point une nouvelle législation qui répondrait aux besoins présents et futurs du Canada, qui définirait des objectifs concernant le rythme de croissance démographique et la répartition de la population, et qui déterminerait le genre d'environnement socio-culturel que veulent les Canadiens. En 1974, un groupe spécial a travaillé à la rédaction d'un Livre vert devant décrire les options qui s'offraient dans le domaine de l'immigration et les conséquences de chacune. Celui-ci a été déposé au Parlement en février 1975, et un comité spécial du Sénat et de la Chambre des communes a été mandaté pour tenir des consultations publiques dans tout le pays, à la suite desquelles il a présenté un rapport au Parlement en novembre 1975.

Le 22 novembre 1976, un nouveau projet de loi sur l'immigration a été présenté à la Chambre des communes, concrétisant les résultats des efforts des trois dernières années. Il traduisait les objectifs fondamentaux de la législation canadienne en matière d'immigration: réunion des familles, non-discrimination, accueil aux réfugiés et promotion des buts économiques, sociaux, démographiques et culturels du Canada.

Il existe des bureaux de la Main-d'œuvre et de l'Immigration dans plus de 60 villes autour du globe, et l'examen des immigrants et des touristes s'effectue dans plus de 500 ports d'entrée situés sur les côtes canadiennes, à des postes le long de la frontière internationale et à certains aéroports et bureaux à l'intérieur du pays.

L'ampleur de l'immigration au Canada a toujours été influencée par la conjoncture, tant au pays qu'à l'étranger. L'*Annuaire du Canada 1972*, aux pages 233-236, passe ces facteurs en revue et analyse les tendances. On trouvera au